

C. PCT 1615

Le 17 décembre 2020

Madame,  
Monsieur,

La présente circulaire est adressée à votre office en sa qualité d'office récepteur, d'administration chargée de la recherche internationale, d'administration chargée de l'examen préliminaire international ou d'office désigné ou élu en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Elle est également adressée aux organisations intergouvernementales intéressées ainsi qu'à certaines organisations non gouvernementales représentant les utilisateurs du système du PCT.

Dans le cadre de la transmission au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) des rapports de recherche et des opinions écrites au format XML, l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) a observé que la spécification relative à l'opinion écrite ne permettait pas l'indication des multiples recherches complémentaires ne donnant pas lieu à opinion écrite, et que l'élément relatif à la déclaration empêchait l'examineur de diviser les déclarations relatives aux modifications en des sections distinctes. En conséquence, le KIPO a proposé d'apporter des modifications à la spécification relative à l'opinion écrite et à la DTD du corps de la demande afin de permettre la communication de ces informations. En outre, le KIPO a demandé que la structure à l'appui des citations se rapportant à un document ou passage cité puisse inclure les observations des examinateurs afin d'améliorer la lisibilité de la citation.

En acceptant les dépôts comprenant des demandes d'utilisation de résultats de recherches antérieures, l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) a demandé que soit améliorée la présentation des demandes internationales afin d'attribuer un type de document particulier à ces demandes, de la même manière que pour les types de documents devant être identifiés dans les demandes déposées par voie électronique.

## C. PCT 1615

Enfin, le Bureau international a proposé une modification du type de document concernant le listage des séquences utilisé dans la présentation et la publication des demandes afin de permettre l'indexation des listages conformes à la norme ST.26. Cette proposition vise à faire en sorte que les dossiers conformes à la norme ST.26 puissent être joints aux demandes le 1<sup>er</sup> janvier 2022, et n'exclue pas d'autres propositions de modification concernant les formulaires du PCT utilisés dans le traitement des listages de séquences.

## DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Les propositions de modification de l'annexe F et de ses appendices sont exposées dans les dossiers de proposition de modification suivants (disponibles à l'adresse [http://www.wipo.int/pct/efiling\\_standard/fr/pfc\\_files.htm](http://www.wipo.int/pct/efiling_standard/fr/pfc_files.htm)) :

- PCT/EF/PFC 20/002 (Modification de la DTD correspondant aux composantes de l'opinion écrite, afin de changer le groupe de documents de la demande pour permettre les multiples recherches complémentaires)
- PCT/EF/PFC 20/003 (Modification de la DTD des paquets de données, afin de changer l'élément du paquet de données pour permettre l'inclusion de lettres de recherche antérieures pour "PCT Direct")
- PCT/EF/PFC 20/004 (Modification de la DTD pour la publication du Bureau international et la demande de modification, afin de changer l'élément de la déclaration pour que l'auteur puisse diviser la déclaration en sections)
- PCT/EF/PFC 20/005 (Modification de la DTD du paquet de données et de la publication du Bureau international, afin de changer l'élément du listage de séquences pour permettre l'inclusion des fichiers de listage des séquences conformes à la norme ST.26)
- PCT/EF/PFC 20/006 (Modification du rapport de recherche internationale et des DTD des données et de la publication du Bureau international, afin de changer l'élément du passage pertinent pour permettre l'inclusion d'informations supplémentaires concernant la citation le passage)

## CONSULTATIONS

Les consultations prévues à la règle 89.2 du PCT sont menées conformément à la procédure exposée à la section 2.5 de l'annexe F des Instructions administratives du PCT. Le Bureau international a modernisé les moyens qu'elle met à la disposition du groupe consultatif et a également, parallèlement à la procédure habituelle, mis cette proposition de modification à disposition sur une page Wiki de l'OMPI (disponible à l'adresse <https://www3.wipo.int/confluence/display/PCTAFCG>) pour que des observations puissent être formulées dans le forum public. Les membres actuels du groupe consultatif se sont vu accorder des droits d'accès pour pouvoir publier des commentaires directement sur la page Wiki de l'OMPI. Par ailleurs, les commentaires formulés selon la procédure habituelle, c'est-à-dire envoyés par courrier électronique à l'adresse indiquée ci-dessous, seront publiés sur la page Wiki de l'OMPI par le Bureau international.

C. PCT 1615

Le Bureau international souhaiterait recevoir tout commentaire sur ces propositions pour le 12 février 2021. Les commentaires sont à publier de préférence directement sur la page Wiki de l'OMPI ou à envoyer par courrier électronique à l'adresse suivante : [pctbdd@wipo.int](mailto:pctbdd@wipo.int). Tous les commentaires reçus seront publiés sur la page Wiki de l'OMPI, puis annexés au dossier de demande de modification correspondant. Des copies imprimées de ces propositions seront disponibles auprès du Bureau international sur demande. Les demandes de renseignements concernant ces propositions devront être adressées au Bureau international par courrier électronique à l'adresse suivante : [pctbdd@wipo.int](mailto:pctbdd@wipo.int).

#### SUITE DU PROCESSUS

Une fois que le groupe consultatif créé en vertu de la section 2.5 de l'annexe F des Instructions administratives du PCT aura formulé ses recommandations, le Bureau international promulguera les modifications voulues des Instructions administratives du PCT, accompagnées de renseignements sur l'entrée en vigueur de ces modifications.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "John Sandage". To the left of the signature is the abbreviation "P.P.". The signature is written in a cursive style with a large, sweeping flourish at the end.

John Sandage  
Vice-directeur général